

## AVIS D'APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE CANADIENNE SUR LE RAPPEL DES PRODUITS SILK CANADA ET GREAT VALUE EN 2024

Une entente de règlement à l'échelle nationale a été approuvée dans le cadre de l'action collective concernant le rappel des produits Silk Canada et Great Value en 2024 (l'« **Entente de règlement nationale** »). Le 17 avril 2026, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'Entente de règlement nationale (C.S.M. n° 500-06-001321-245) au nom de toutes les personnes au Canada qui ont acheté ou ingéré les Produits Silk Canada ou les Produits Great Value assujettis au Rappel initié par Danone Canada le 8 juillet 2024, y compris celles qui ont subi un préjudice physique et/ou psychologique découlant de cette ingestion, ainsi que leurs successeurs, ayants droit, membres de leur famille et personnes à charge (les « **Membres du groupe** »).

### **COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION**

Pour recevoir une compensation dans le cadre de l'Entente de règlement nationale, les Membres du groupe doivent soumettre leurs Formulaires de réclamation dûment remplis, et, si requis, leur documentation à l'appui, à l'Administrateur des réclamations au plus tard **le 16 octobre 2026, à 23 h 59 HNP**. Pour accéder au Formulaire de réclamation et obtenir plus d'informations, veuillez consulter le site Web du règlement :

[www.BoissonsVegetales-Reglement.com](http://www.BoissonsVegetales-Reglement.com)

### **COMPENSATION POUR LES MEMBRES DU GROUPE**

Le Montant du règlement de 7 500 000 \$, déduction faite des réclamations des Assureurs de santé provinciaux, honoraires des avocats du groupe, et des dépenses liées au règlement, sera distribué aux réclamants approuvés conformément à la Grille de compensation approuvée par la Cour, disponible sur le site Web de l'Entente de règlement. La compensation payable à chaque réclamant approuvé dépendra du nombre de réclamations approuvées par l'Administrateur des réclamations.

Pour plus d'informations, consultez le site Web du règlement en scannant le **code QR** ci-dessous, ou appelez le **1-888-367-7705**.

Cet avis est un résumé. Un avis détaillé, incluant l'Entente de règlement nationale et d'autres documents relatifs à ce litige peuvent être consultés en ligne sur le site Web de l'Entente de règlement au [www.BoissonsVegetales-Reglement.com](http://www.BoissonsVegetales-Reglement.com). Pour plus d'informations, vous pouvez appeler ou écrire aux Avocats du Groupe : Me Joey Zukran ([jzukran@lpclex.com](mailto:jzukran@lpclex.com)), Me Léa Bruyère ([lbruyere@lpclex.com](mailto:lbruyere@lpclex.com)), (514) 379-1572.

